



48/2024



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le dix octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU - M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- M..Guy VILLENAVE- Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT

Absent : Mme I. DUPONT, Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER,
Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Pouvoir : 1

OBJET : **Défrichement des parcelles communales cadastrées section AE 21p, 465p, 629p, 743p et 751p d'une contenance de 69 958 m², projet de lotissement « Les Ganitras ».**

Vu l'article L341-7 du Code Forestier et l'article L425-6 et R431-19 du code de l'urbanisme précisant qu'une autorisation de défrichement, accordée par arrêté préfectoral, est une demande préalable à toute autre autorisation administrative, telle que des permis d'aménager et de construire ;

Considérant que le projet d'aménagement du lotissement communal « Les Ganitras » nécessite le défrichement des parcelles cadastrées **section AE 21p, 465p, 629p, 743p et 751p d'une superficie de 69 958 m²,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur M. Sébastien LABAT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de défrichement desdites parcelles concernées par le projet.
- De solliciter auprès de la Préfecture des Landes l'autorisation de défricher les parcelles cadastrées **section AE 21p, 465p, 629p, 743p et 751p d'une superficie de 69 958 m²,**
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune une demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles précitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.

Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU

